

- notre revendication d'un statut pour les agents de l'Etat et non une Ordonnance Souveraine
- nos revendications de voir légiférer le droit syndical, les heures supplémentaires, les astreintes dans le futur texte

-----

Nous avons également demandé :

- au cours de toutes nos rencontres avec la Direction de la Fonction Publique, une meilleure situation des suppléants qui sont les précaires de la Fonction Publique
- en octobre 2010, un traitement indiciaire de base= smic brut, ainsi que 4% d'augmentation pour l'ensemble des traitements de la Fonction Publique
- en septembre 2011, l'intégration de l'I.P.B.I. dans le traitement indiciaire ce qui revenait à un indice minimum de 281
- en décembre 2012, le respect de la loi n°800 relative aux jours fériés légaux, en ce qui concerne les récupérations des jours fériés tombant un jour de repos (pour les personnels de la Mairie)
- en mars 2013, des fiches de postes pour tous les personnels de l'Etat
- en février 2014, la revalorisation de la valeur des pass-restaurant à 7,50 €

### **Pour une catégorie de personnel**

Une de nos premières actions a été de revendiquer de meilleures conditions de travail des agents d'accueil des parkings publics qui se sont mis en grève à 2 reprises pour cela.

En janvier 2013, suite à nos demandes, la durée hebdomadaire de travail de ces personnels est passée de 39h à 37h30, se concrétisant par 9 jours de récupération.

Nous nous sommes aussi battus pour que les chefs de parcs principaux, qui ont de lourdes responsabilités soient classés en catégorie B et non plus en C (fonctions d'exécutions). Cela est effectif depuis quelques mois et bien que la Direction s'en attribue tout le mérite, nous y sommes et vous y êtes pour quelque chose !

Au début de notre activité en 2009, nous avons aussi été contactés par les agents de sécurité de l'Auditorium Rainier III qui connaissaient des problèmes d'horaires, de plannings, de sous effectif. Ces problèmes ont tous été résolus depuis.

En avril 2013, nous avons représenté les caissiers de la piscine du Stade Louis II pour exposer les difficultés rencontrées pour les horaires, les récupérations d'heures supplémentaires, les congés et les conditions de travail pour lesquelles des avancées ont été obtenues grâce à notre intervention.

En août 2013, nous avons relayé la demande de pass-restaurant pour les agents de service des écoles qui n'en bénéficiaient pas aux mois de juillet et août. Cette demande a été acceptée. Nous nous félicitons de cette avancée

### **A la Mairie :**

Suite aux démarches du SAEC, le personnel féminin de la crèche de Monaco-Ville dispose, dorénavant, d'un vestiaire conforme à la réglementation.

Nous suivons toujours avec une grande attention l'avancée des dossiers concernant la situation des auxiliaires de vies, des gardiennes de chalet.

Lors de la dernière Commission de la Fonction Communale, vos représentants ont demandé qu'une étude soit réalisée afin que l'ensemble du personnel de la Mairie puisse, s'il le désire, bénéficier des pass restaurant. Pour mémoire, nous vous rappelons que seul le personnel localisé hors Rocher, bénéficie de cet avantage en nature. Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à cette demande.

### **A titre individuel :**

- en septembre 2013, nous sommes intervenus pour intercéder en faveur d'un agent en arrêt maladie suite à un accident du travail qui ne percevait plus, du fait de cet arrêt, une indemnité de fonction. Après examen de son dossier à notre demande, l'indemnité a été rétablie avec effet rétroactif de plus d'un an !

- Nous avons assisté en décembre 2013 un agent de l'Etat lors d'un entretien préalable à sanction. Nous l'avons défendu de telle sorte qu'il n'y a finalement pas eu de sanction.

### **DES CHIFFRES PARLANTS : Retraites C.A.R.**

24,975 millions d'euros ont été reversés dans le fonds de réserve qui atteint 1 milliard 200 millions (réserves financières et domaine immobilier) !

Notre opposition à la réforme des retraites était donc justifiée malgré le contexte alarmiste des autorités !

### **Syndicat des Jardins, Voirie et Egouts**

Le Syndicat Jardins, Voirie et Egouts a entraîné une centaine d'ouvriers à débrayer le mardi 18 mars, pour manifester leurs craintes de voir disparaître leurs acquis sociaux et en particulier l'indemnité des 3/40<sup>ème</sup> pour les nouveaux entrants.

Ils dénonçaient également un chantage à l'embauche effective de leurs collègues suppléants (certains depuis des années) en cas de non signature des accords avec la Direction. Au travers de ces attaques, ce sont leurs dispositions réglementaires qui sont menacées.

Le SAEC s'associe naturellement à cette action !

### **70<sup>ème</sup> Anniversaire de l'U.S.M.**

Cette année la fédération fête ses 70 ans, de luttes de combats et de victoires pour tous les salariés de Monaco. Des festivités seront organisées tout au long de l'année 2014, avec en point d'orgue une magnifique tombola, richement dotée. Vous pourrez vous procurer les tickets pour y participer, au prix unitaire de 5 € auprès de vos conseillers syndicaux.

#### **Prochaines permanences**

Lundi 14 avril 14h – 17h

Lundi 5 mai 14h – 17h

Lundi 26 mai 14h – 17h



[www.saec-monaco.com](http://www.saec-monaco.com)

mail : [info@saec-monaco.com](mailto:info@saec-monaco.com)

Téléphone : 06 03 94 65 81 7 j/7

*Bulletin disponible sur la Base  
« informations Fonction publique »  
rubrique Actualité du SAEC*

## **Bulletin d'information n° 36**

Avril 2014

## **NOS ACTIONS**

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune vous représente et défend vos intérêts que ce soit :

- dans un cadre général ( pour tous les fonctionnaires et agents de l'Etat et de la Commune)
- pour une catégorie de personnel , par exemple dans un service
- à titre individuel

### **Dans un cadre général :**

Le projet de loi modifiant la loi sur le statut des fonctionnaires de l'Etat, consultable sur le site internet du Conseil National (loi en cours n°895) est toujours au centre de nos préoccupations.

Nous avons été reçus le 27 mars dernier par le Conseil National à ce sujet et avons pu réaffirmer :

- notre opposition à une continuité de contrats successifs (CDD) d'une durée totale de 9 ans pour qu'un agent de l'Etat devienne auxiliaire (comme annoncé lors de la Commission de la Fonction Publique du 13/12/2011).